



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 80723

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la création d'un compte personnel sur le site internet ameli.fr pour les Français établis à l'étranger. En effet, certains de nos compatriotes établis à l'étranger se plaignent de ne pouvoir renseigner correctement leur adresse sur le site ameli.fr dans le cadre de la création de leur compte personnel. Leur adresse à l'étranger, par exemple en Thaïlande, comporterait un nombre de caractères trop important pour le logiciel. Aussi, l'impossibilité pour les Français établis hors de France de renseigner sur le site ameli.fr l'intégralité de leur adresse à l'étranger pourrait être source de difficultés si le courrier n'arrive pas à destination. Dans la mesure où l'éloignement et les aléas postaux peuvent déjà être cause d'un acheminement aléatoire, renseigner l'adresse à l'étranger correctement permettrait d'améliorer la communication entre les caisses d'assurance maladie et nos compatriotes à l'étranger. Par conséquent, il lui demande bien vouloir étudier ces difficultés afin d'y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80723

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4218

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)